



**UNE « VICTOIRE D'ETAPE » POUR LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE,
POUR LA RECONNAISSANCE DES COMPETENCES DES ORTHOPHONISTES,
POUR LA RECONNAISSANCE DES ORTHOPHONISTES SALARIES**

**LA MOBILISATION UNIE DES PROFESSIONNELS AVEC LEURS ORGANISATIONS
IMPOSE UN PREMIER RECUL : LE MINISTERE RETIRE LE PROJET DE DECRET**

Aujourd'hui, le ministère de la Santé a annoncé qu'il ne publierait pas le décret concernant le reclassement des orthophonistes à bac+3.

Aujourd'hui, le ministère de la Santé a annoncé qu'il ouvrirait LE 1^{ER} juillet 2015 les discussions avec les représentants de la profession pour un reclassement juste des orthophonistes salariés de la Fonction Publique Hospitalière.

Si l'intersyndicale se réjouit de ces annonces, elle tient à préciser qu'elle reste toujours mobilisée et vigilante quant à la poursuite du travail qui va maintenant s'engager.

En effet, le ministère propose un groupe de travail pour déterminer des mesures incitatives, visant à favoriser l'exercice hospitalier, ciblées sur des logiques de territoire ou de prises en charge spécialisées.

Ces mesures déjà annoncées par la ministre le 28 avril dernier ne nous paraissent pas adaptées.

Une réelle incitation : c' est la revalorisation des grilles salariales.

L'ensemble des représentants de la profession tient à remercier tous les orthophonistes et les étudiants qui se sont mobilisés ces derniers jours et sans qui cette victoire n'aurait pas été possible.

L'ensemble des représentants de la profession remercie tous les parlementaires, tous les soutiens qui se sont manifestés et qui se sont opposés à un reclassement injuste des orthophonistes salariés.

**L'intersyndicale appelle donc tous les orthophonistes à suspendre
immédiatement la grève des enseignements théoriques et cliniques.**



Une étape est franchie, une première victoire a été obtenue mais notre combat ne s'arrête pas là.

Nous invitons donc tous les orthophonistes à continuer à participer aux réunions régionales programmées afin de rester mobilisés sur la reconnaissance de nos compétences et de nos qualifications professionnelles.

Nous appelons les orthophonistes à manifester le 25 juin 2015

La profession toute entière exige donc maintenant une réforme immédiate pour les orthophonistes salariés.

La profession toute entière appelle le ministère de la Fonction publique et le ministère de la Santé à proposer un reclassement immédiat tenant compte des qualifications réelles des orthophonistes, de leur réel niveau d'autonomie et de responsabilité !

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARDAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Fabienne Vannier 06 17 89 51 99